



LEGENDE

FOND DE PLAN	
	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	TOPONYME
	N° DU PARCELLE
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES BD-TOPO (A TITRE INDICATIF)	
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE
	RUISSEAU / COURS D'EAU
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)	
ZONES DE BASE	
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisirs
Zones d'habitation	Zone de sport et de loisirs - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	Zone de sport et de loisirs - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	Zone de sport et de loisirs - Jeunesse
Zones mixtes	Zone de sport et de loisirs - Jeux
MIX-U zone mixte urbaine	Zone de sport et de loisirs - Vacances
MIX-V zone mixte villageoise	Zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
MIX-R zone mixte rurale	Zone de jardins familiaux
Zone de bâtiments et équipements publics	Zone verte
BEP	ADR zone agricole
Zones d'activités	FOR zone forestière
ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1	PARC zone de parc public
ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2	VERD zone de verdure
ECO-r zone d'activités économiques régionale	Zone spéciale
COM zone commerciale	ASSA zone spéciale-ASSA
Zones spéciales	SYNP zone spéciale-SYNP
Zones superposées	
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différé
	Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"	
	zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
	zone de servitude "urbanisation" - Tampon
	zone de servitude "urbanisation" - non adiacenti
	zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
	zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"	
	couloir pour projets routiers ou ferroviaires
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
	secteur protégé de type "environnement construit"
	construction à conserver
	patrimoine à conserver
	alignement d'une construction existante à préserver
	gardebarrière d'une construction existante à préserver
ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES	
	à l'aménagement du territoire
	station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	à la protection des sites et monuments nationaux
	à la gestion de l'eau
Informations complémentaires à titre indicatif	
	Biotope
	Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
	Mesures compensatoires